La mobilité résidentielle des seniors *- Questions politiques sociales – Les études* *38*

Paris, le 10 novembre 2022

**La Caisse des Dépôts publie le 38e numéro de *Questions politiques sociales – Les études* consacré à la mobilité résidentielle des seniors : quelles en sont les motivations et les conséquences ?**

**Des mobilités plus importantes au moment de la retraite et au grand âge**

Chaque année, environ 5 % des 55-64 ans changent de résidence. Ces mobilités se font nettement plus souvent vers des communes moins denses que la commune d’origine. La mobilité décroît ensuite pour s’établir à moins de 3 % entre 65 et 74 ans, avant de fortement rebondir après 85 ans (presque 6 %) en lien notamment avec les nombreuses entrées en établissements pour personnes âgées.

**Une accessibilité des soins différente selon le lieu de destination**

Les mobilités résidentielles paraissent dans l’ensemble peu motivées par la volonté de bénéficier d’un meilleur accès aux soins médicaux. Les mobilités à courte distance, les plus nombreuses, n’ont en effet qu’un impact très limité sur l’accessibilité des soins alors que les seniors qui migrent vers des départements littoraux emménagent beaucoup plus souvent dans une commune où l’accessibilité des soins est plus élevée. On peut enfin observer que les mobilités vers des départements ni littoraux, ni limitrophes du département d’origine, se font souvent vers des communes où l’accessibilité des soins est moins bonne que dans la commune d’origine (voir aussi *QPS-Les études n°37*).

**Un solde migratoire positif des 55-64 ans en-dessous d’une ligne Cherbourg-Chambéry**

Entre 55 et 64 ans, le solde migratoire est très négatif pour l’ensemble des départements d’Île-de-France au bénéfice des régions situées au sud-ouest d’une ligne Cherbourg-Chambéry.

Des disparités significatives apparaissent aussi en fonction du niveau d’études : les plus diplômés étant davantage susceptibles de migrer vers ces départements très attractifs.

Après 85 ans, l’orientation des flux migratoires se dirige davantage vers des départements ruraux ou en périphérie urbaine ayant une capacité d’accueil en EHPAD très élevée.

**La publication « Questions politiques sociales – Les études 38 » est disponible en cliquant sur** [**https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg38**](https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg38)

La gamme des publications *Questions politiques sociales* (QPS) se décline en trois produits distincts : QPS Les études, QPS Les brèves et QPS Les cahiers.

*QPS – Les études* est une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts. Elle a vocation à faire connaître les résultats des travaux d’études dans l’ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap…) et de la formation professionnelle. Elle est complétée par *QPS - Les cahiers* qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies et *QPS – Les brèves* qui propose des éclairages statistiques. L’ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/> à la rubrique Publications et statistiques.

La direction des politiques sociales (DPS) concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale. Elle intervient principalement dans quatre domaines, historiques ou plus récents : la retraite, la formation professionnelle, le handicap, ainsi que le grand âge et la santé. Au service de plus de 70 fonds et partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics, la DPS apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l’intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d’expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d’actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

**Caisse des Dépôts**

Marie-Caroline Cardi : 06 38 53 97 67 – marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr

 ⏐  ⏐  ⏐  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr/)